

Sujet **Débat public Plein-Sud**  
De association RENARD <association-renard@orange.fr>  
À projetpleinsud@roissyenbrie77.fr <projetpleinsud@roissyenbrie77.fr>, Patrick NORYNBERG <patricknorynberg@gmail.com>, Roland DE PHILY <albane-inter@wanadoo.fr>, Association RENARD <association-renard@orange.fr>  
Répondre à <association-renard@orange.fr>  
Date 2021-01-11 17:51



Messieurs,

Nous croyons utile de préciser que le 4° de l'article L153-31 du code de l'urbanisme prescrit la révision du PLU lorsqu'il est prévu d'urbaniser des zones (AU, 1AU ou 2AU...) qui sont en attente depuis plus de neuf ans, ce qui est le cas des zones d'urbanisation future concernées par le projet Plein-Sud. Ces zones n'ont pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune.

Ce qui correspond de fait à mettre ces zones en zone N naturelles.

Le terrains qui doivent être affecté à la restauration ou à la préservation du corridor écologique herbacé devront rester en zone N.

Cordialement.

Philippe ROY - président - 06 45 61 42 27 -

[association-renard@orange.fr](mailto:association-renard@orange.fr)

<https://www.renard-nature-environnement.fr/>